

Séez, le 26 avril 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### TNT : changement de fréquences le 25 juin 2019

Depuis avril 2016, la France opère des changements de fréquences progressifs de la TNT (télévision numérique terrestre - antenne râteau) pour libérer celles-ci pour le déploiement de la téléphonie mobile en 4G et demain en 5G.

#### 1/ Pour les particuliers et téléspectateurs

En Haute Tarentaise, les changements de fréquences pour la TNT sont prévus le mardi 25 juin 2019. Pour continuer à recevoir la télévision par antenne râteau dans les mêmes conditions qu'auparavant, les téléspectateurs sont invités à effectuer une recherche de chaînes.



Pour aider les téléspectateurs toutes les informations utiles sont disponibles sur [http://www.hautetarentaise.fr/television\\_numerique\\_terrestre.html](http://www.hautetarentaise.fr/television_numerique_terrestre.html) ou [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

**Aucune adaptation du matériel n'est nécessaire (téléviseur ou adaptateur).**

Malgré la recherche de chaînes, les foyers qui auraient perdus des chaînes peuvent contacter l'ANFR au 0970 818 818 pour les aider dans leurs démarches et obtenir si besoin une aide financière pour modifier leur installation (120 euros) ou changer de mode de réception (250 euros) pour les résidences principales (et sous certaines conditions : déclarer le poste de télévision sur ses déclarations de revenus et recevoir exclusivement la télévision par antenne râteau).

#### 1/ Pour les copropriétés

Pour les immeubles collectifs, les syndicats de copropriétés et les gestionnaires doivent faire vérifier en amont l'installation collective et l'adapter si nécessaire au nouveau plan de fréquences ([www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr))

Les copropriétés peuvent bénéficier jusqu'à 500 euros d'aides pour des travaux auprès de l'ANFR au 0970 818 818 (sur facture et attestation).

Les chaînes de télévision et la Communauté de Communes propriétaires des 8 émetteurs TNT en Haute Tarentaise seront modifiés dans la nuit du 24 ou 25 juin comme tous les émetteurs de la zone de Grenoble concernés par cette phase n°13 de modification.

**Plus d'information : ANFR : 0.9070.818.818 ou Communauté de Communes de Haute Tarentaise au 04.79.41.01.63**